

**FOLIA PHARMACOTHERAPEUTICA AVRIL
2026****LU POUR VOUS**

INAMI top 25 : les plus grandes dépenses pour des médicaments dans les officines publiques en 2024

L'INAMI publie chaque année un top 25 des principes actifs délivrés dans les officines publiques, classés selon le montant dépensé. Son dernier top 25 concerne l'année 2024. Nous en proposons une brève analyse.

NOUVEAUTÉS MÉDICAMENTS**Nouveaux dosages**

- mirikizumab 200 mg (Omvoh®)

Nouvelles formulations

- formotérol + glycopyrronium + budésonide (Trixeo®)
- sémaglutide oral (Rybelsus®)

Remboursements

- sofosbuvir + velpatasvir granules (Epclusa®)

Arrêts de commercialisation

- éthanol + propanol (Softa-Man®)
- fluorure à usage systémique (Z-Fluor®)

PHARMACOVIGILANCE

Risque d'hyponatrémie avec les ISRS et la venlafaxine

L'hyponatrémie est un effet indésirable connu des antidépresseurs appartenant aux ISRS et aux IRSN. Quand et dans quels groupes de patients le risque est-il le plus élevé ? Une large étude observationnelle chez de nouveaux utilisateurs a essayé de le déterminer.> Découvrez les résultats

Lu pour vous

INAMI top 25 : les plus grandes dépenses pour des médicaments dans les officines publiques en 2024

L'INAMI publie chaque année un top 25 des principes actifs délivrés dans les officines publiques, classés selon le montant dépensé. Son dernier top 25 concerne l'année 2024. L'INAMI a également publié le rapport MORSE sur ses dépenses en 2024 pour les médicaments délivrés dans les officines publiques et les hôpitaux. Nous en proposons une brève analyse.

Messages clés

- Chaque année, les dépenses de l'INAMI pour le top 25 des principes actifs délivrés dans les officines publiques augmentent. En 2024, ces dépenses s'élevaient à environ 1,26 milliard d'euros.
- L'apixaban occupe la première place pour la troisième année consécutive. Deux autres AOD (l'édoxaban et le rivaroxaban) figurent également en haut du top 25.
- L'association fixe rosuvastatine + ézétimibe figure pour la deuxième année dans le top 25 et connaît une progression remarquable : de la 23^e place en 2023 à la 12^e place en 2024.
- Le top 25 comprend un certain nombre de médicaments (très) onéreux qui sont utilisés par un nombre limité de patients. Cette part de médicaments onéreux, prescrits par des spécialistes, ne cesse d'augmenter.
- Le rapport MORSE pour 2024 montre que les dépenses de l'INAMI pour les médicaments augmentent encore plus fortement dans le secteur hospitalier que dans les officines publiques, principalement en raison des *médicaments dits « sous contrat »*.
- **Conclusion du CBIP** : il est difficile pour les pouvoirs publics de maîtriser les coûts des médicaments. Il faut continuer à miser sur une prescription rationnelle : cela signifie qu'il faut choisir un traitement sur la base d'arguments étayés scientifiquement en matière d'efficacité et d'innocuité, mais aussi en tenant compte du coût. En ce qui concerne la forte augmentation de l'utilisation de l'association fixe rosuvastatine + ézétimibe, il convient de noter que le bénéfice de cette association par rapport à une statine seule n'a pas été prouvé sur des critères d'évaluation forts. L'association simvastatine + ézétimibe présente un bénéfice limité en termes de morbidité cardio-vasculaire, par rapport à une statine seule, mais aucun bénéfice sur le plan de la mortalité cardio-vasculaire et totale.

L'INAMI publie chaque année le **top 25 des principes actifs** délivrés dans les officines publiques en fonction de leur coût. Son dernier top 25 concerne l'année 2024.¹

- Total des dépenses de l'INAMI pour ce top 25 : **environ 1,26 milliard d'euros**. Ce coût total augmente d'année en année (hausse d'environ 10 % par rapport à 2023, d'environ 22 % par rapport à 2022 et d'environ 31 % par rapport à 2021).
- Le top 25 représente 35 % des dépenses totales de l'INAMI pour les plus de 700 principes actifs remboursés dans le secteur ambulatoire (dépenses totales de l'INAMI pour les médicaments délivrés dans les officines publiques en 2024 : environ 3,6 milliards d'euros). [Remarque : les montants mentionnés ici ne tiennent pas compte des éventuelles compensations que l'INAMI reçoit des sociétés pharmaceutiques pour les *médicaments dits « sous contrat »* (cf. infra).]
- Le top 25 représente environ 18 % du volume des traitements (en DDD ou defined daily dose).

Commentaires du CBIP sur le top 25

Le top 25 de l'INAMI concerne uniquement les médicaments délivrés dans les officines publiques. Le groupe (en forte augmentation) des médicaments onéreux délivrés en milieu hospitalier n'est donc pas inclus. Le top 25 ne permet pas de nous prononcer sur les indications pour lesquelles les médicaments ont été prescrits. Il donne cependant une idée des pratiques de prescription des médecins.

L'**apixaban** occupe la première place pour la troisième année consécutive. Avec l'édoxaban qui pointe à la quatrième place et le rivaroxaban à la neuvième, ce sont pas moins de trois AOD qui figurent en haut du top 25 en 2024 à nouveau. Selon l'INAMI, les AOD représentent 80 % des anticoagulants consommés, contre seulement 5 % pour les antagonistes de la vitamine K (calculé sur la base du nombre de DDD). Le fait que les AOD soient préférés aux antagonistes de la vitamine K est conforme aux guidelines pour la prévention de la thromboembolie artérielle en cas de fibrillation auriculaire et pour le traitement de la thromboembolie veineuse profonde et de l'embolie pulmonaire (après la phase initiale du traitement) : les guidelines stipulent que les AOD et les antagonistes de la vitamine K sont tout aussi efficaces, mais privilégient les AOD en raison de leur facilité d'utilisation et de leur risque hémorragique moindre (cf. également Positionnement dans le Répertoire 2.1.2.).

NB : ces trois AOD représentent un remboursement cumulé d'environ 243 millions d'euros, pour quelque 370 000 patients. On note

donc 26 000 patients de plus par rapport à 2023, sans augmentation du budget. Pour le rivaroxaban, les dépenses de l'INAMI ont diminué par rapport à 2023, peut-être en raison de l'arrivée sur le marché de génériques en 2024 et de la suppression du remboursement du Xarelto® 10, 15 et 20 mg (cf. Folia août 2024).

L'**association fixe rosuvastatine + ézétimibe** figure pour la deuxième année consécutive dans le top 25 et connaît une progression remarquable : de la 23^e place en 2023 à la 12^e place en 2024. En 2024, l'association a été remboursée à hauteur d'environ 41 millions d'euros pour quelque 340 000 patients (soit 104 000 patients de plus qu'en 2023). Depuis plusieurs années, l'INAMI constate une forte augmentation de l'utilisation de combinaisons d'hypolipidémiants, avec notamment une hausse remarquable de l'association rosuvastatine + ézétimibe. L'INAMI a écrit ceci à ce sujet : « *La nette évolution vers des combinaisons modernes confirme la tendance vers une baisse plus intensive et personnalisée des lipides* » (rapport MORSE 2024). Pourtant, l'ajout d'ézétimibe à une statine (à savoir la simvastatine) n'apporte qu'un bénéfice limité en termes de morbidité cardio-vasculaire et aucun bénéfice sur le plan de la mortalité cardio-vasculaire et totale. Et en ce qui concerne spécifiquement l'association rosuvastatine + ézétimibe, il n'existe aucune étude ayant utilisé des critères d'évaluation forts (cf. Répertoire 1.12.4. (ézétimibe) et Répertoire 1.12.9. (associations)).

Cinq antidiabétiques figurent dans le top 25 (le sémaglutide, l'empagliflozine, la dapagliflozine, la metformine et l'insuline glargine). Avant 2024, les indications de l'empagliflozine et de la dapagliflozine ont été étendues à l'insuffisance cardiaque et à la maladie rénale chronique, ce qui contribue peut-être à leur forte utilisation.

Le top 25 comprend un certain nombre de médicaments (très) onéreux qui sont utilisés par un nombre limité de patients, par exemple l'émicizumab (deuxième place, avec 261 patients), l'ustékinumab, l'association emtricitabine + ténofovir + bictégravir et le risankizumab. Ces médicaments sont initiés par des spécialistes et leur part dans le top 25 ne cesse d'augmenter. Les nouveaux venus dans le top 25 de 2024 sont également tous des médicaments prescrits par des spécialistes : le risankizumab (13^e place, inhibiteur de l'IL-23), le dupilumab (15^e place, inhibiteur de l'IL-4/IL-13) et l'upadacitinib (18^e place, inhibiteur de JAK1).

Le top 25 compte aussi un certain nombre de médicaments moins onéreux qui sont utilisés par un nombre beaucoup plus important de patients. Parmi ceux-ci, on retrouve quelques médicaments déjà présents dans les précédents tops 25, comme l'atorvastatine, la metformine et le pantoprazole. Le pantoprazole (à nouveau à la sixième place) comptait plus de 1,7 million d'utilisateurs en 2024 (chiffre très similaire à celui de 2023). Les IPP sont utilisés à large échelle, souvent à long terme sans que cela soit nécessaire. C'est pourquoi l'INAMI évalue la prescription des IPP par les médecins traitants : cf. Folia janvier 2025. Pour le positionnement des IPP, cf. Répertoire 3.1.

Note : rapport MORSE 2024

L'INAMI a récemment publié le **rapport MORSE (Monitoring Of Reimbursement Significant Expenses)** pour 2024², qui analyse ses dépenses en médicaments délivrés dans les officines publiques et les hôpitaux. Le constat est évident : les dépenses de l'INAMI pour les médicaments augmentent d'année en année. En 2024, un nouveau record a été atteint : les dépenses brutes totalisaient quelque 7,9 milliards d'euros, soit une hausse de 9,6 % par rapport à 2023. Les dépenses réelles (après déduction des contributions de l'industrie et des compensations des sociétés pharmaceutiques dans le contexte des *médicaments dits « sous contrat »*) s'élevaient à environ 5,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 2023. Quinze classes de médicaments (sur un total de 164) représentent 68 % du coût total : il s'agit notamment des anticorps monoclonaux et conjugués, des inhibiteurs de protéines kinases, des antidiabétiques plus récents et des hypolipidémiants (inhibiteurs de la PCSK9, inclisiran, acide bempédoïque et combinaisons telles que statine + ézétimibe). C'est dans le secteur hospitalier que la hausse est la plus forte, principalement en raison des *médicaments dits « sous contrat »*.

NB : les *médicaments sous contrat* (art. 81/111) sont des médicaments bénéficiant d'un remboursement temporaire, sur la base d'une convention confidentielle entre l'entreprise pharmaceutique et les pouvoirs publics concernant le coût, assortie de conditions pour l'entreprise (NB: ces médicaments sont signalés par le symbole T sur notre site web). Il s'agit de nouveaux médicaments à usage spécialisé (en 2024 : 60 % de ces médicaments étaient utilisés en oncologie), dont la valeur ajoutée et/ou l'impact budgétaire sont encore considérés comme trop incertains pour accorder un remboursement définitif. Ces dernières années, on a constaté une augmentation importante du nombre de conventions confidentielles et des dépenses de l'INAMI pour ces médicaments, malgré les compensations des sociétés pharmaceutiques.

Conclusion du CBIP

Il est difficile pour les pouvoirs publics de maîtriser les coûts des médicaments. Il faut continuer à miser sur une **prescription rationnelle** : cela signifie qu'il faut choisir un traitement sur la base d'arguments étayés scientifiquement en matière d'efficacité et d'innocuité, mais aussi en tenant compte du coût. L'attention se porte bien sûr en premier lieu sur le bénéfice pour la santé du

patient (en balance avec les risques). Néanmoins, les coûts pour le patient et la communauté ne peuvent être ignorés. En ce qui concerne la forte augmentation de l'utilisation de l'association fixe rosuvastatine + ézétimibe, il convient de noter que le bénéfice de cette association par rapport à une statine seule n'a pas été prouvé sur des critères d'évaluation forts. L'association simvastatine + ézétimibe présente un bénéfice limité en termes de morbidité cardio-vasculaire, par rapport à une statine seule, mais aucun bénéfice sur le plan de la mortalité cardio-vasculaire et totale.

Sources

1 INAMI. Le TOP 25 des principes actifs dans les dépenses du secteur ambulatoire de l'assurance soins de santé en 2024. Janvier 2026. Voir aussi le rapport en PDF.

2 INAMI. Monitoring Of Reimbursement Significant Expenses - Médicaments remboursables - Rapport MORSE - Données 2024 (PDF). Voir aussi: Rapport MORSE et Médicaments : Davantage d'innovations et d'indications. Quel coût pour l'INAMI en 2024 ? (13/01/2026).

Nouveautés médicaments avril 2026**Nouveaux dosages**

- mirikizumab 200 mg (Omvoh®)

Nouvelles formulations

- formotérol + glycopyrronium + budésonide (Trixeo®)
- sémaglutide oral (Rybelsus®)

Modalités de remboursement

- sofosbuvir + velpatasvir granules (Epclusa®)

Arrêts de commercialisation

- éthanol + propanol (Softa-Man®)
- fluorure à usage systémique (Z-Fluor®)

: médicaments soumis à une surveillance particulière et pour lesquels la notification d'effets indésirables au Centre Belge de Pharmacovigilance est encouragée (entre autres médicaments contenant un nouveau principe actif, médicaments biologiques).

: médicaments pour lesquels des procédures additionnelles de minimisation des risques *Risk Minimization Activities* : RMA) ont été imposées par l'autorité qui délivre l'autorisation de mise sur le marché (voir Folia mars 2015), telles que du matériel éducatif ou des brochures.

: contre-indication ou réduction de dose en cas d'insuffisance rénale sévère (clairance de la créatinine entre 30 et 15 ml/min/1,73m²).

: contre-indication ou réduction de dose déjà en cas d'insuffisance rénale modérée (clairance de la créatinine inférieure ou égale à 60 ml/min/1,73m²), ou en cas d'insuffisance rénale sans précision du degré de sévérité.

: produit qui n'est pas interdit mais qui peut donner un résultat positif au contrôle antidopage

Les actualités médicamenteuses de ce mois prennent en compte les changements portés à notre connaissance jusqu'au 27 mars 2026. Les modifications signalées après cette date seront reprises dans les Weekly Folia du mois de mai.

Les textes du Répertoire concernant ces actualités seront mis à jour à la date du 17 avril.

Nouveaux dosages**mirikizumab 200 mg (Omvoh®)**

Le mirikizumab pour administration sous-cutanée Omvoh®) est commercialisé au dosage de 200 mg dans des conditionnements de 3 x 200 mg pour le traitement d'entretien de la rectocolite hémorragique (200 mg SC 1x/4 semaines).¹ Ce dosage existait déjà dans des conditionnements associant les dosages de 200 et 100 mg pour le traitement d'entretien de la maladie de Crohn.

L'arrivée de ce dosage est un peu plus pratique pour le traitement d'entretien de la rectocolite hémorragique qui nécessitait auparavant 2 injections de 100 mg.

Coût: 2849,18€ pour 3 x 200 mg/2 ml, remboursé en au 1er avril 2026 ([voir conditions et formulaires](#))

Nouvelles formulations**formotérol + glycopyrronium + budésonide (Trixeo®)**

Le gaz propulseur contenu dans l'aérosol doseur de l'association formotérol + glycopyrronium + budésonide (Trixeo®) utilisée dans la BPCO a été remplacé. Ce nouveau gaz HFO-1234ze(E) aurait un **impact climatique beaucoup plus faible** que le gaz utilisé auparavant ([voir communiqué de l'EMA](#)). Il s'agit du premier gaz propulseur de ce type pour des aérosols doseurs utilisés dans l'asthme ou la BPCO.

La firme commercialisant le Trixeo® n'a pas annoncé de modification pour le Symbicort® flacon pressurisé (budésonide+ formotérol) contenant le gaz HFA227ea dont l'empreinte carbone est élevée (Symbicort® existe aussi en poudre à inhaler, qui ne

contient pas de gaz propulseur). Pour plus d'infos sur l'impact climatique des dispositifs à inhaler dans l'asthme et la BPCO, [voir Folia de juin 2023](#).

sémaglutide oral (Rybelsus®)

Une **nouvelle formulation du sémaglutide oral** (Rybelsus®) arrive sur le marché, offrant une meilleure biodisponibilité. Le **dosage de sémaglutide** de cette nouvelle formulation a donc été **réduit** pour parvenir à la même bioéquivalence que l'ancienne. Ceci ne modifie pas l'efficacité, la sécurité ou les précautions d'emploi.

Cependant, les deux formulations vont coexister temporairement, ce qui peut provoquer un **risque d'erreur médicamenteuse et de surdosage**. Le tableau ci-dessous mentionne les correspondances de dosage entre ancienne et nouvelle formulation. Pour plus d'informations, voir le [communiqué de l'AFMPS du 16 mars 2026](#).

Ancienne formulation (comprimés ovales)	Nouvelle formulation (comprimés ronds)
3 mg	1,5 mg
7 mg	4 mg
14 mg	9 mg

Remboursements

sofosbuvir + velpatasvir granules (Eplusa®)

Les associations de **sofosbuvir + velpatasvir** aux dosages de 150/37,5 mg et 200/50 mg **utilisés chez les enfants dans le traitement de l'hépatite C chronique**, ne sont **plus remboursées** depuis le 1er avril 2026. Les comprimés de 400/100 mg restent remboursés, mais ne sont adaptés que pour le traitement des adultes ou des enfants pesant au moins 30 kg.

Arrêts de commercialisation

Cette rubrique concerne les arrêts définitifs de commercialisation. Les spécialités concernées ne sont plus mentionnées dans le Répertoire.

La liste des médicaments indisponibles peut être consultée sur le site de l'AFMPS-Pharmastatut.

éthanol + propanol (Softa-Man®)

L'association d'éthanol + propanol (Softa-Man®) n'est plus commercialisée. D'autres gels hydro-alcooliques non enregistrés comme médicaments sont disponibles pour la désinfection des mains.

fluorure à usage systémique (Z-Fluor®)

Le fluorure à usage systémique n'est plus commercialisé. Son rapport bénéfice-risque dans la prévention des caries était défavorable. Le fluorure appliqué localement est suffisant ([voir Folia de mars 2022](#) suite à l'[Avis 9602 du Conseil Supérieur de la Santé](#)).

Sources

En plus des sources générales consultées systématiquement par le CBIP (British Medical Journal, New England Journal of Medicine, Annals of Internal Medicine, The Lancet, JAMA, Drug & Therapeutic Bulletin, GeBu, La Revue Prescrire, Australian Prescriber), pour écrire les articles « nouveautés médicamenteuses », les sources suivantes sont consultées : RCP et dossier d'évaluation à l'EMA (EPAR) du produit, The Medical Letter, NEJM Journal Watch.

Sources spécifiques

mirikizumab

1. Omvoh® - Résumé des Caractéristiques du Produit (consulté le 26 mars 2026)

Risque d'hyponatrémie avec les ISRS et la venlafaxine

L'hyponatrémie est un effet indésirable connu des antidépresseurs appartenant aux inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine (ISRS) et aux inhibiteurs de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline (IRSN), tels que la venlafaxine. Quelle est l'importance de ce risque, et quand est-il le plus élevé ? Une large étude observationnelle suédoise chez de nouveaux utilisateurs d'un ISRS ou de la venlafaxine a recherché le risque d'hyponatrémie grave, avec des analyses de sous-groupes en fonction de l'âge et du sexe.

- L'étude suédoise a comparé, chez de nouveaux utilisateurs d'ISRS ou de venlafaxine, l'incidence d'**hyponatrémie grave** (définie comme une natrémie inférieure à 125 mmol/l), **avant et après le début de la prise** de l'antidépresseur.
- **L'âge et le sexe** étaient des facteurs de risque importants pour l'hyponatrémie grave. Dans la période après le début de la prise de l'antidépresseur, l'incidence était de 3% chez les personnes entre 65 et 79 ans et de 4% chez les personnes ≥ 80 ans (beaucoup plus faible pour des âges inférieurs). L'incidence chez les femmes ≥ 80 ans était de 6,5% (par rapport à 3,4% chez les hommes ≥ 80 ans).
- **Au cours des 3 mois après le début de la prise**, le risque d'hyponatrémie grave était **4,3 fois plus élevé** qu'un an avant le début de la prise (statistiquement significatif). Un an après le début de la prise de l'antidépresseur, chez les patients qui ont continué le traitement par ISRS ou venlafaxine, le risque n'était pas augmenté.
- **Conclusion du CBIP** : L'hyponatrémie est un effet indésirable connu des ISRS et des IRSN. Une hyponatrémie grave peut provoquer un tableau clinique grave. Bien que dans cette étude, des facteurs confondants résiduels ne peuvent être exclus, l'association forte montre qu'il est important d'être particulièrement vigilant à la survenue d'une hyponatrémie au cours des premiers mois après le début de la prise d'un ISRS ou d'un IRSN, surtout chez les femmes âgées.

En quoi cette étude est-elle importante ?

On définit généralement l'hyponatrémie comme une natrémie inférieure à 135 mmol/l et une **hyponatrémie grave** comme une natrémie **inférieure à 125 mmol/l**. Les principaux symptômes d'une hyponatrémie grave sont des nausées, des vomissements, des troubles de la conscience et de l'équilibre, de la fatigue et des convulsions, ceci par œdème des cellules cérébrales.

De **nombreux médicaments** peuvent provoquer ou favoriser une hyponatrémie. Ce risque est accru en présence **d'autres facteurs de risque**.

Les ISRS et les IRSN font partie des médicaments pouvant provoquer une hyponatrémie (voir aussi Folia juin 2016). Jusqu'à présent, le risque d'hyponatrémie avec ces antidépresseurs était basé sur des études observationnelles incluant un nombre limité de participants. Une large étude de cohorte publiée récemment a étudié spécifiquement ce risque.¹

Protocole de l'étude

L'étude était basée sur un registre suédois, la *Stockholm sodium cohort*, incluant les habitants de la région de Stockholm chez qui la natrémie a été mesurée entre 2005 et 2018 (n=1 632 249).

Dans ce registre on a identifié les personnes qui ont utilisé pour la première fois un ISRS ou la venlafaxine entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 septembre 2017 (n=234 217).

Chaque patient était son propre témoin et on a comparé l'incidence d'une hyponatrémie grave (définie comme une natrémie inférieure à 125 mmol/l) lors de 4 périodes différentes de 3 mois :

- période 1 (période de référence) : environ un an avant l'initiation de l'ISRS ou de la venlafaxine),
- période 2 : juste avant le début du traitement,
- période 3 : juste après le début du traitement, avec la date de première délivrance, comme date d'index), et
- période 4 : environ un an après le début du traitement.

Dans **l'analyse primaire**, l'incidence d'hyponatrémie grave a été comparée entre la période de référence et les autres périodes.

L'âge médian au moment de la date d'index était: 43 ans; 64% de femmes.

Résultats en bref

Pendant la période d'étude, 1,7% de la population étudiée a développé au moins une fois une hyponatrémie grave. Les patients avec une hyponatrémie grave avaient un âge médian de 73 ans et 65% d'entre eux étaient des femmes.

L'incidence d'hyponatrémie grave augmentait avec l'âge et était la plus élevée chez les femmes ≥ 80 ans. Les incidences après le début de la prise de l'antidépresseur étaient de :

- **En fonction de l'âge:** ≥ 80 ans (4%), entre 65 et 79 ans (3%), entre 45 et 64 ans (1%), < 45 ans (0,1%).
- **En fonction du sexe: femmes:** ≥ 80 ans (6,5%), entre 65 et 79 ans (3,7%), entre 45 et 64 ans (0,94%), > 45 ans (0,05 à 0,16%)
versus hommes : ≥ 80 ans (3,4%), entre 65 et 79 ans (3,4%), entre 45 et 64 ans (1,6%), < 45 ans (0,05 à 0,2%).

Risque d'hyponatrémie grave par rapport à la période de référence (période 1) :

- Dans les **3 mois après le début** de la prise de l'antidépresseur (période 3) : **risque 4,3 fois plus élevé** (statistiquement significatif).
- **Un an après le début** de la prise de l'antidépresseur (période 4) , chez les patients qui ont continué le traitement par ISRS ou venlafaxine: **pas** d'augmentation du risque.
- **Juste avant le début** de la prise de l'antidépresseur (période 2) : **risque 2,8 fois plus élevé** (statistiquement significatif) : voir aussi « Limites de l'étude »).

Limites de l'étude

On ne peut exclure des biais et des facteurs confondants résiduels. L'étude est basée sur un registre, avec pour conséquence que la motivation pour mesurer la natrémie n'est pas connue.

Les résultats montrent étonnamment qu'au cours de la période juste avant le début de la prise de l'antidépresseur (période 2), le risque d'hyponatrémie grave était déjà augmenté, y compris après correction pour les facteurs confondants. Les auteurs constatent qu'une hospitalisation et une co-morbidité (p.ex. insuffisance cardiaque, accident vasculaire cérébral) survenaient plus fréquemment pendant cette période, et que ces facteurs peuvent expliquer en partie le risque accru (NB CBIP : p.ex. par surcharge volémique ou utilisation de diurétiques).

Commentaire du CBIP

Dans le groupe des IRSN, cette étude n'a examiné que la venlafaxine. **Laduloxétine** n'a pas été étudiée. Les auteurs de l'étude considèrent que, sur base des études de petite taille, l'existence d'un risque d'hyponatrémie avec la duloxétine n'est pas claire. Nos sources (Martindale, RCP, Kompas) et les Folia de juin 2016 mentionnent aussi un risque d'hyponatrémie pour la duloxétine.

Cette étude a aussi été discutée dans le *Journal Watch*² avec le commentaire suivant :

- Cette étude nous rappelle qu'il y a un risque d'hyponatrémie grave avec certains antidépresseurs, surtout chez les patients âgés. Le risque semble le plus élevé au début du traitement, et pendant cette période il est préférable de mesurer la natrémie (NB CBIP, d'autant plus en cas de présence de facteurs de risque de survenue d'hyponatrémie, comme la prise de diurétiques).
- Chez les patients chez qui on n'observe pas d'hyponatrémie au début du traitement, le risque à long terme semble faible. Si une hyponatrémie est constatée des mois ou des années après le début de la prise de l'antidépresseur, il faut dès lors rechercher d'autres causes.

Conclusion du CBIP : Bien que dans cette étude on ne peut exclure des facteurs confondants résiduels, l'association forte montre qu'après le début de la prise d'un ISRS ou IRSN, il est conseillé d'être particulièrement vigilant à la survenue d'une hyponatrémie, surtout chez les femmes âgées.

Noms des spécialités concernées :

- ISRS: voir Répertoire
- IRSN: voir Répertoire

Sources

1. Isaa I. et al. The association of selective serotonin reuptake inhibitors and venlafaxine with profound hyponatremia *European Journal of Endocrinology* 2025; 193: 179-187 (doi: 10.1093/ejendo/lvaf140)
2. Post SE. Are antidepressants associated with severe hyponatremia ? *Journal Watch* 2025 August 21

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
Ellen Van Leeuwen (Universiteit Gent).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.